



Ce document est extrait des recommandations de gestion des flambées de maladies transmissibles dans les **lieux d'hébergement collectif du canton de Genève** ([lien vers le site](#)).  
Elles s'adressent aux responsables, collaborateurs et bénévoles travaillant dans ces lieux.

# Diphthérie

## Informations de base à connaître sur la diphthérie

<b>Nom de la bactérie</b>	Bactérie <i>Corynebacterium diphtheriae</i>
<b>Symptômes</b>	<p>Il existe principalement deux formes de diphthérie :</p> <p><b>La diphthérie respiratoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Elle commence en général comme une simple <b>angine</b>, avec des maux de gorge, difficultés à avaler et fièvre. Ensuite, les personnes peuvent se plaindre d'avoir du <b>mal à respirer</b>. De la <b>toux</b> peut apparaître. Le <b>nez</b> peut aussi couler ou saigner.</li><li>- Environ 1 semaine après le début, la maladie <b>peut s'aggraver</b>. Le cœur, le foie, les reins ou les mouvements peuvent être atteints, ainsi que le cerveau.</li><li>- Sans traitement, la diphthérie respiratoire peut être mortelle.</li></ul> <p><b>La diphthérie cutanée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Elle se présente comme une <b>blessure</b> (ulcère) qui ne guérit pas avec le temps. La blessure est souvent sur les jambes. Elle est parfois recouverte d'une pellicule de couleur gris-blanc. La blessure peut faire mal pendant 1 à 2 semaines, puis la douleur disparaît.</li></ul>
<b>Personnes à risque de complications</b>	La maladie peut être grave surtout chez les enfants de moins de 5 ans et chez les personnes âgées.
<b>Comment se transmet la maladie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La maladie se transmet quand on a un <b>contact</b> avec une personne malade ou avec ses <b>liquides corporels (salive, blessure)</b>. La <b>toux</b> de la personne malade peut aussi transmettre la maladie.</li><li>- Certaines personnes peuvent aussi transporter la bactérie dans leur corps sans être malades, et la transmettre à d'autres personnes.</li></ul>
<b>Période entre la contamination et les premiers symptômes</b>	1 à 10 jours (généralement 2 à 5 jours)
<b>Période durant laquelle le malade est contagieux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- A partir de <b>une semaine avant</b> l'apparition des symptômes.</li><li>- Elle reste contagieuse <b>jusqu'à la fin du traitement</b> ou jusqu'à que les symptômes aient disparu.</li><li>- La <b>diphthérie respiratoire</b> dure en général 2 semaines, parfois moins</li></ul>

## Immunité

La vaccination protège de la maladie respiratoire, mais elle ne protège pas de la colonisation par les bactéries de la diphtérie. Cela veut dire que les personnes complètement vaccinées peuvent contracter une diphtérie cutanée.

## Que faire si vous suspectez un cas de diphtérie dans le centre ?

- Appelez une **ambulance** immédiatement (dans l'heure) pour emmener la personne malade à l'hôpital. A l'hôpital, la maladie pourra être confirmée et la personne malade recevra un traitement.
- **En attendant l'ambulance, les mêmes mesures s'appliquent que pour les cas confirmés.**

## Que faire s'il y a un cas de diphtérie confirmé ?

### Personne malade

- Diphtérie respiratoire :
  - **Hospitalisation** immédiate de la personne malade. A l'hôpital, la personne sera isolée. La personne malade restera normalement hospitalisée jusqu'à la fin de l'isolement.
- Diphtérie cutanée :
  - L'**isolement** dans un centre est possible **seulement si** une chambre individuelle avec toilettes est disponible. Sinon, l'isolement devra être organisé ailleurs en accord avec le personnel de santé.

Mesures à mettre en place pour la personne malade dans le centre, si l'isolement sur place est possible:

<b>Logement, douche et toilettes</b>	Il faut isoler la personne malade : <ul style="list-style-type: none"><li>- Loger la personne en <b>chambre individuelle</b> (ou avec son cercle familial étroit)</li><li>- Organiser les <b>repas</b> dans la chambre</li><li>- Limiter au maximum les contacts avec les autres bénéficiaires du centre</li><li>- Mettre à disposition une <b>douche et des toilettes</b> séparées</li><li>- Le personnel de santé indiquera quand l'isolement pourra être levé.</li></ul>
<b>Masque chirurgical</b>	La personne malade doit porter un <b>masque chirurgical</b> quand elle quitte, exceptionnellement, la chambre d'isolement.  NB : La personne isolée n'a pas besoin de porter un masque dans sa chambre.
<b>Hygiène des mains</b>	Mettre à disposition de la <b>solution hydroalcoolique</b> lorsque la personne malade sort de sa chambre (cela doit rester exceptionnel).
<b>À l'école, à la crèche ou au travail</b>	La personne malade est exclue de l'école, de la crèche ou du travail jusqu'à la fin de l'isolement.

## Personnel encadrant

Les mesures à adopter par le personnel encadrant :

<b>Masque FFP2</b>	Mettre un masque FFP2 en entrant dans la chambre de la personne malade.
<b>Hygiène des mains</b>	Se laver les mains avec de la solution hydroalcoolique, ou de l'eau et du savon, en sortant de la chambre de la personne malade.

## Personnes contacts

Le personnel de santé se charge de l'**enquête d'entourage** pour identifier les personnes contacts du malade. La collaboration du personnel du centre est essentielle en raison de sa connaissance du centre et des bénéficiaires.

### Définition des personnes contacts:

Ce sont les personnes qui ont **eu un contact** avec la personne malade **dans la semaine avant l'apparition des symptômes et jusqu'à son isolement**, c'est-à-dire qui ont :

En cas de diphtérie respiratoire :

- **Partagé la même chambre**, ou
- **Séjourné** dans la même pièce, ou
- **Discuté** avec le malade (amis, visiteurs, personnel)

En cas de diphtérie cutanée :

- **Contact avec la plaie** du malade durant la dernière semaine, ou
- **Partagé la même chambre**, ou
- **Participé au soin** de la plaie (toutes les personnes présentes)

Note : S'il n'est pas possible d'identifier avec certitude les contacts, il ne faut pas hésiter à considérer les personnes comme des contacts possibles, y compris le personnel d'encadrement.

Mesures à mettre en place pour les personnes contacts, **indépendamment du statut vaccinal** :

<b>Consultation médicale ou infirmière</b>	La consultation médicale ou infirmière (situation semi-urgente – voir <a href="http://www.ge.ch/c/ressources-medicales">www.ge.ch/c/ressources-medicales</a> ) doit avoir lieu pour <b>toutes les personnes contacts</b> . Cela permet d'organiser : <ul style="list-style-type: none"><li>- Le <b>prélèvement</b> dans le nez et la gorge;</li><li>- Le <b>traitement</b> pour prévenir la maladie;</li><li>- La <b>vaccination</b> pour prévenir la maladie, si besoin.</li></ul> Le personnel de santé décidera si le contact doit être mis en isolement
<b>A l'école, à la crèche ou au travail</b>	Les contacts ne sont pas en isolement, mais <b>ils sont exclus de l'école, de la crèche ou du travail</b> jusqu'à 2 jours après le début du traitement préventif.

## Que faire si vous devez transférer vers un autre centre ou admettre un bénéficiaire ?

- Il faut **éviter d'admettre** une personne dans le centre jusqu'à ce que les mesures pour la personne malade et les personnes contacts soient terminées.
- Il faut **éviter de transférer** ailleurs :
  - o la **personne malade**. Pas de transfert dans d'autres centres jusqu'à la fin de l'isolement.
  - o les **personne contacts**. Le transfert est possible dès 2 jours après le début du traitement préventif, à condition que le prélèvement fait en consultation médicale soit négatif.

## Qui devez-vous informer si vous suspectez un cas, ou si un cas est confirmé ?

La direction du centre informe le personnel de santé (ou vice-versa si le personnel de santé identifie la personne malade en premier)

Les informations sur la maladie et les mesures doivent aussi être transmises à :

- Les collaborateurs du centre
- Le personnel d'encadrement
- Le personnel de sécurité
- Les bénéficiaires du centre (voir encadré ci-dessous; une affiche imprimable est disponible en ligne sous le nom de la maladie ([lien](#)))

### **Informations à transmettre aux bénéficiaires du centre :**

1. Actuellement, il y a dans le centre des personnes qui ont la diphtérie. Il faut donc prendre des mesures spéciales (listées ci-dessous) pour éviter la transmission de la maladie à d'autres personnes.
2. La **diphtérie** peut toucher soit la gorge et les poumons, soit la peau. La diphtérie qui touche la gorge ou les poumons peut être très grave, tandis que celle qui touche la peau est en général moins grave.
3. La diphtérie est **contagieuse**. La maladie se transmet quand la personne malade tousse, ou quand on touche la blessure qui peut se former sur sa peau.
4. Pour éviter que les **personnes autour du malade** ne développent la maladie, il faut leur donner un traitement et éventuellement les vacciner. Ces personnes doivent avoir une consultation médicale.
5. **Toute personne** qui a de la fièvre, mal à la gorge ou au cou, des difficultés à respirer ou une blessure sur la peau doit le signaler le jour-même.

[Diphtérie: Fiche d'Information pour les personnes en quête de protection | migesplus.ch](#)